



ALBATROS
ARCHITECTES

PHASE PC — PRODUCTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La phase PC correspond à la constitution complète du dossier de Permis de Construire.

Nous produisons l'ensemble des pièces graphiques et écrites exigées par l'administration afin de déposer un dossier conforme et complet.

Ce dossier permet à l'autorité compétente d'instruire le projet et de vérifier sa conformité aux règles d'urbanisme en vigueur.



ÉLÉMENTS FOURNIS À L'ISSUE DE CETTE PHASE

PC 1 PLAN DE SITUATION



Repérage du terrain dans la commune et extrait cadastral.

PC 2 PLAN DE MASSE



Implantation du projet sur le terrain avec accès, stationnement, espaces verts, limites et réseaux.

PC 3 COUPE



Coupe longitudinale permettant de comprendre le projet, les niveaux et les hauteurs.

PC 4 NOTICE



Description du projet, des matériaux, des choix techniques et de l'intégration paysagère.

PC 5 FAÇADES



Élevations complètes du projet avec matériaux et traitement des façades.

PC 6 INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



Photomontage d'insertion pour évaluer l'impact visuel du projet dans son contexte.

PC 7 ET 8 PHOTO DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT



Photographies du terrain et de son environnement proche et lointain.

PC 8 CERFA



Formulaire administratif CERFA complété et signé.

PC 9 CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLET



Assemblage de l'ensemble des pièces réglementaires exigées par l'administration (DP/PC).

PIÈCES FOURNIES PAR LES BUREAUX D'ÉTUDE



ATTESTATION HE2020

Document établi par le bureau d'étude attestant du respect de la Réglementation Environnementale 2020.

Mission confiée directement par le Maître d'Ouvrage au bureau d'étude.



ATTESTATION PARASISMIQUE

Document pouvant être requis selon la nature et la localisation du projet.

Mission réalisée par le bureau structure ou le bureau de contrôle.



Les attestations techniques réglementaires sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés missionnés directement par le Maître d'Ouvrage et restent à sa charge.